



Études océan Indien

49-50 | 2013
Archipels créoles de l'océan Indien

Rodrigues, de l'administration par l'Isle de France à l'autonomie dans la République de Maurice

Christian Barat



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien/1996>
DOI : 10.4000/oceanindien.1996
ISSN : 2260-7730

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2013
ISBN : 978-2-85831-215-3
ISSN : 0246-0092

Référence électronique

Christian Barat, « Rodrigues, de l'administration par l'Isle de France à l'autonomie dans la République de Maurice », *Études océan Indien* [En ligne], 49-50 | 2013, mis en ligne le 25 septembre 2015, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien/1996> ; DOI : 10.4000/oceanindien.1996

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



Études océan Indien est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Rodrigues, de l'administration par l'Isle de France à l'autonomie dans la République de Maurice

Christian Barat

- 1 Rodrigues doit très probablement sa découverte, en 1528, au navigateur portugais Don Diego Rodriguez dont elle hérite du nom. À la fin du XVII^e siècle, François Leguat, un Français « *honorablement élevé dans la province de Bresse* », réfugié en Hollande après la révocation de l'Édit de Nantes, participa à une mission de reconnaissance aux Mascareignes dirigée par Henri Duquesne¹, avec l'appui de la Compagnie des Indes orientales², à bord de la frégate *L'Hirondelle*. Il laissa une description paradisiaque de Diego Rodrigo ou Diego Ruys et un récit de l'existence « arcadienne » que lui et ses huit compagnons, « les huit rois de Rodrigues », y menèrent du 1^{er} mai 1691 au 25 mai 1695.
- 2 Cette relation fut sans doute en partie à l'origine d'un second projet de colonisation qui reçut, en 1725, un commencement d'exécution avec l'envoi d'une petite expédition d'une quarantaine de personnes dont quinze esclaves. Les difficultés rencontrées pour y aborder l'île firent que quatre hommes seulement y purent débarquer sous la conduite de Tafforet, un « Créole » de Bourbon. Ils y séjournèrent quatre mois, mais les désaccords entre la direction française de la Compagnie des Indes et le Conseil supérieur de Bourbon (qui avait conçu le projet) firent que l'idée de s'installer à Rodrigues fut abandonnée, et cela d'autant qu'à cette période, la Compagnie des Indes était préoccupée par les problèmes qui se posaient à l'Isle de France, occupée elle-même depuis 1721. Ce n'est qu'après 1750 qu'une petite colonie s'y installa.
- 3 On connaît mal les débuts de la colonisation de Rodrigues et surtout l'origine des premiers colons. Il ne fait, cependant pas de doute que, comme pour l'Isle de France d'abord et les Seychelles ensuite, l'on encouragea vivement l'immigration de colons créoles. On distingue deux périodes principales d'immigration que séparent une dizaine d'années. La première, à partir de 1792, vit arriver G. Legros, Frémont, M. Gorry, G. Roger, F. Boullerot, M. Bréhinier, et surtout P. Marragon qui, dans les premières années fut, en quelque sorte, le représentant des autorités officielles. La seconde immigration eut lieu

vers 1802, essentiellement à partir de La Réunion, d'où venaient P. Quessy, P. Monnier, Lostaux et E. Rochetaing.

- 4 En 1804, on note la présence de 5 familles européennes (22 Blancs dont 13 appartiennent à la famille Rochetaing, celui-ci étant venu avec Marie, mulâtresse libre) et de 82 esclaves. La plupart de ces esclaves (32 du Mozambique, 18 de Madagascar, 5 Talingas, 1 Guinéen, 1 Malais, 1 Bengali) étaient venus avec leurs maîtres sans aucun doute des îles de France et de La Réunion et ce sont eux qui, comme certains colons, ont introduit le parler créole de ces îles. Les 24 autres sont nés à Rodrigues.
- 5 En 1810, pendant les guerres napoléoniennes, l'île Bourbon, possession française depuis 1649, baptisée par la Convention île de la Réunion, passa sous domination britannique, fut rebaptisée Bourbon, puis fut rétrocédée aux Français lors du traité de Paris en 1814, pour redevenir La Réunion. À compter de 1809, Rodrigues va suivre le destin politique de l'Isle de France, dont elle devint une dépendance, après que celle-ci fut cédée à la Grande-Bretagne par le traité de Paris. Les Anglais organisèrent leur attaque de l'île de France à partir de Port Mathurin. La véritable colonisation de Rodrigues commença à cette époque. Elle fut le fait d'agriculteurs et de pêcheurs mauriciens employant une petite main-d'œuvre servile. Cependant, les Rodriguais vont se consacrer essentiellement aux cultures vivrières, à l'élevage et à la pêche et ne développeront pas une véritable culture de plantation du type de celle qui peu à peu domina l'économie de la métropole mauricienne, avec le corollaire d'une forte immigration asiatique. En conséquence, leur île ne subira pas les immigrations massives d'esclaves ou d'engagés et la population augmentera par un accroissement autonome. L'abolition de l'esclavage effective pour les Anglais dès 1839, alors qu'elle ne le sera à La Réunion qu'à partir de 1848, entraîna l'arrêt de l'introduction d'esclaves à Rodrigues.
- 6 Il est important de noter que la population servile dont l'importance a toujours été réduite, en raison des difficultés de développement économique, a été, pour l'essentiel, d'origine créole (des îles de France et de La Réunion), la faible importance de l'île ne justifiant évidemment pas des traites directes. Comme la plupart des colons était de même origine, on peut donc considérer, en s'appuyant sur les conclusions du linguiste Robert Chaudenson, que le créole rodriguais s'est largement constitué à partir du Mauricien et du Réunionnais et constitue un parler de troisième génération, le Mauricien étant lui-même un parler de seconde génération. Pour Robert Chaudenson, cette notion paraît importante tant sur le plan linguistique que sociologique ; elle peut, en particulier, dans la seconde perspective, expliquer pourquoi des sociétés dont le développement s'est effectué hors du cadre de la société de plantation (généralement liée aux îles à sucre) peuvent présenter des caractères d'organisation sociale et culturelle propres à ce type de société plantocratique qu'elles n'ont pourtant pas connu. Ce paradoxe ne peut s'interpréter que par des transferts culturels dans lesquels la transmission de systèmes linguistiques a sans doute joué un rôle important. Le linguiste suggère que l'on pourrait donc peut-être parler de générations de sociétés, comme il a proposé de parler de générations de créoles, comme on définit des générations d'ordinateurs en marquant, par-là, le fait d'un type d'organisation est issu d'un type précédent sans qu'intervienne une notion de durée précisément limitée comme pour les générations humaines.
- 7 Les esclaves affranchis vont s'installer en grande partie dans les montagnes du centre de l'île. En 1851, l'île comptait 495 habitants, parmi lesquels 350 Malgaches ou Africains non-baptisés, une centaine de Mauriciens qui se consacraient à la pêche et au commerce du poisson salé et une cinquantaine de descendants de colons et d'esclaves venus des îles de

France et de Bourbon, à la fin du XVIII^e siècle. Rodrigues, « Mascareigne sans sucre », sera en marge de la grande immigration de main-d'œuvre indienne à Maurice et à La Réunion. Exception faite d'un faible courant d'immigration de Créoles-Mauriciens, essentiellement venus pour la pêche, et occasionnellement d'arrivées de Malgaches, de Seychellois, d'Indiens ou de Chinois, les apports de population extérieure sont très réduits et l'émigration sera, au contraire, relativement constante.

- 8 L'administration britannique s'intéressa épisodiquement à Rodrigues, qui est restée sous le contrôle du gouvernement mauricien comme l'île de Saint-Brandon l'est aujourd'hui. Rodrigues continua à suivre l'île Maurice dans sa destinée après l'indépendance acquise par celle-ci en 1968. À cette date, elle cessa d'être « colonie de la Couronne », pour devenir la 21^e circonscription de l'État mauricien. Dépendants de Maurice, les Rodriguais étaient alors représentés à l'Assemblée nationale mauricienne par deux députés et administrés par un commissaire résident nommé par le gouvernement mauricien.
- 9 L'autonomie de l'île Rodrigues est un mouvement qui a débuté avec l'adresse, en 1915, d'un mémoire au roi George V d'Angleterre, par 79 Rodriguais déplorant que leur île n'ait pas été incluse en tant que district électoral dans la Constitution de 1885 et demandant qu'elle ait deux représentants au Conseil législatif.
- 10 Leader fondateur de l'Organisation du peuple de Rodrigues (OPR) en 1976, Serge Clair a toujours aspiré à doter Rodrigues d'une structure autonome. Il a été ministre de Rodrigues de 1982 à 1983 et de 1987 à 1995. Après l'installation du gouvernement MSM/MMM de décembre 2000, à Maurice, Sir Aneerood Jugnauth, Premier ministre, et Paul Raymond Bérenger, Vice-premier ministre, lors d'une visite à Rodrigues en février 2001, annoncèrent qu'une autonomie maximale allait être accordée à Rodrigues. Le 20 novembre à 19 heures 55, l'Assemblée nationale vota à l'unanimité le *Rodrigues Regional Assembly Act*, accordant ainsi une autonomie administrative à Rodrigues :

« Ce nouveau statut donnait à Rodrigues le droit de faire des lois et réglementations pourvu qu'elles ne rentrent pas en conflit avec celles qui sont en vigueur à l'échelle de la République. Il autorisait l'île non seulement à légiférer mais à passer également des accords et solliciter de l'aide à l'extérieur, ce après l'aval des Ministères des Affaires étrangères et du Plan. Le Conseil exécutif peut également lancer des appels d'offres d'une valeur maximale de 10 millions de roupies mauriciennes pour l'exécution des projets de développement. Le 12 octobre 2002, la première Assemblée Régionale de Rodrigues a été mise sur pied et Jean Daniel Spéville a assumé le poste de Chef commissaire. Cependant le 4 février 2003, celui-ci démissionne afin de donner la chance à son leader, Louis Serge Clair, d'assumer ces fonctions. »

- 11 *Une Île Affranchie* est le titre du livre de Lilian Berthelot, publié dans le cadre du 7^e anniversaire de l'autonomie de Rodrigues, commandité par l'Assemblée régionale de Rodrigues, plus précisément par l'Organisation du peuple Rodriguais qui était au pouvoir à cette époque. Il est sorti à un moment où beaucoup de questions étaient soulevées sur le développement de l'île ainsi que ses relations politiques avec Maurice. À cette occasion, un journaliste de *l'Express* s'entretient avec Lilian Berthelot :

« En parcourant le livre, on découvre des informations détaillées et inédites :
– Effectivement, j'ai puisé dans les livres d'Alfred North-Coombes qui a beaucoup écrit sur l'histoire de Rodrigues, dans les deux livres que j'ai moi-même écrits : *Le Sel et la Lumière* et *l'autre Petite Mascareigne* qui traite de l'esclavage à Rodrigues, dans les archives paroissiales à Maurice, les archives diocésaines à Rodrigues et surtout dans la presse locale, sans oublier les différentes étapes qui ont mené à l'autonomie de Rodrigues.

Vous consacrez une grande place aux missionnaires catholiques dans l'île ? – Comment passer sous silence le dévouement des premiers prêtres catholiques qui montaient sur des bourriques pour atteindre les sommets des montagnes. Une chose est sûre : si les missionnaires catholiques n'étaient pas là-bas, l'île Rodrigues ne serait pas devenue pas ce qu'elle est aujourd'hui. Leur présence a beaucoup marqué l'histoire et la vie des Rodriguais. Ils l'ont prouvé en décembre 1848 quand ils ont exprimé le désir d'être visités par un prêtre catholique même une ou deux fois l'an durant le chargement et le déchargement de la navette qui était de service à cette époque, pour se marier civilement par un prêtre catholique et non par un commissaire civil ou un magistrat à cette époque. Et pour comprendre tout cela, il faut aussi se référer au rôle joué par le père Ronald Gandy en 1941 lorsqu'il arriva dans l'île. Il formait des pupils teachers qui, après 16 ans, devenaient des students teachers pour aider à promouvoir l'éducation.

Devons-nous en déduire que les Rodriguais avaient déjà commencé à revendiquer leurs droits ? – En 1915, 79 d'entre eux avaient soumis un mémoire au roi George V pour exprimer leur déception de n'avoir pas été inclus en tant que "district électoral" dans la constitution en 1885. C'était un acte héroïque. Cette démarche montrait clairement qu'ils voulaient être reconnus tels qu'ils étaient, en quête de leur identité. Il faut aussi rappeler que Rodrigues a été complètement négligé par les Britanniques à cette époque. Et cette demande, il faut le rappeler, avait été refusée par le roi George V. Il leur avait fait comprendre que c'était Maurice qui dirigeait l'île.

Croyez-vous que Rodrigues aurait atteint un développement plus poussé si le conseil qui avait été établi le 12 mars 1992, jour de la proclamation de la République, avait poursuivi son travail après 1995 pour la réalisation de certains projets dans l'île ? – Autant que je sache, l'OPR de Serge Clair et Antoinette Prudence qui était à la tête de Front de l'Autonomie de Rodrigues (FAR) ont joué un rôle primordial dans la conscientisation pour l'autonomie de Rodrigues. Ils avaient milité pour que l'autonomie devienne réalité. Car c'était une île très négligée. Pour revenir à votre question, je dirai que l'île Rodrigues se serait beaucoup développée si l'argent qui leur avait été alloué dans leur budget avait été puisé pour la mise en place des infrastructures routières, améliorer la distribution d'eau et relancer l'agriculture »³.

- 12 En 2012, les dix ans de l'autonomie de Rodrigues ont été célébrés avec faste avec le déplacement du président de la République de Maurice, Kailash Purryag, dans l'île à cette occasion. Le gouvernement régional de l'OPR, mené par le chef commissaire, Serge Clair, initiateur du projet de l'autonomie, a mis tout en œuvre pour que cette étape dans l'épanouissement politique de Rodrigues soit un succès, avec une série de manifestations à différents niveaux, culminant avec une séance de feux d'artifices sur le front de mer de Port Mathurin. Kailash Purryag s'est vu conférer la citoyenneté d'honneur de Rodrigues :

« Le chef commissaire de l'Assemblée régionale de Rodrigues a salué les pionniers de l'autonomie. Il s'est engagé down memory lane pour se retrouver il y a 35 ans de cela, quand le projet d'autonomie fut l'objet d'une résolution votée par 70 Rodriguais et Rodriguaises de l'OPR. Il a aussi eu une pensée spéciale pour Antoinette Prudence, dont la contribution à l'avènement de l'autonomie est reconnue dans l'île. "Trant-sink an aprè, mo ti a kontan trouv sa 70 Rodriguais et Rodriguaises divan nou azordi. Bokou fine mor. Enan kapav ankor vivan. Zot finn subir le mepri, la ène ek bann menas. Zot finn soufer dan zot konba pou lotonomi. Se dan le kontex ek la soufrans ki mo rekonet la valer d'un om et d'une fam", a déclaré Serge Clair. Il a rappelé les grandes dates menant à l'autonomie, soit : le 19 mars 1982, avec la déclaration de sir Anerood Jugnauth à un meeting MMM/PSM à La Ferme, où il avait pris fait et cause pour l'autonomie ; février 2001, avec la déclaration de sir Anerood Jugnauth, Premier ministre, en visite officielle à Rodrigues avec Paul Bérenger, où il était question de "maximum d'autonomie" ; le

20 novembre 2001, avec l'adoption de la loi sur l'autonomie par l'Assemblée nationale ; le 29 septembre 2002, date des premières élections régionales à Rodrigues, et le 12 octobre 2002, jour de l'installation du premier gouvernement régional. "Je félicite tous les Rodriguais et Rodriguaises, qui réalisent aujourd'hui que le plus beau cadeau que la République de Maurice a donné à Rodrigues, c'est l'autonomie pour développer notre capacité et pour assumer nos responsabilités sur le plan social, économique, culturel et politique", affirme le leader de l'OPR, qui ajoute que "la Républik de Maurice kontan nou mé li bizin kontan nou ene lot manyer : li bizin konn nou soufrans ek nou bann besoins". [...] Il procédera également à la réouverture de la saison "pik ourite" avant de rentrer à Maurice »⁴.

- 13 En mars 2013, en marge du 45^e anniversaire de l'Indépendance de Maurice, le Front pour l'avancement de l'autonomie de Rodrigues (FAAR) a organisé une conférence-débat. Lors de cet événement, le principal intervenant était le professeur Vinesh Hookomsing. C'était l'occasion de réfléchir sur les grands enjeux concernant le fonctionnement et l'avenir de l'autonomie de Rodrigues. Le 11 mars, Benoît Jolicœur de l'*Express de Rodrigues* en rend compte :

« D'emblée, Vinesh Hookomsing a affirmé que l'autonomie de Rodrigues doit s'aligner sur la même échelle que l'indépendance de Maurice. Et d'ajouter qu'il est souhaitable d'organiser des activités à Maurice pour l'anniversaire de l'autonomie célébré chaque 12 octobre. "Mo finn bien kontan constate ki manier lindepandans selebre dan Rodrig san complex. Kan eski pou celebre lotonomi rodrig dan moris ?", s'est-il demandé en souhaitant vivement que cela se réalise cette année. Toutefois, il déplore le fait que pour le Mauricien, l'autonomie de Rodrigues concerne les Rodriguais uniquement. »

BIBLIOGRAPHIE

BARAT C., 1981, *L'île Rodriguez. La Mascareigne sans sucre*, Saint-Denis, Réunion, Annales du Centre départemental de documentation pédagogique, 54 p., 36 diapos.

BARAT C., 1989, *Pêcheurs de lagon* (en collaboration avec J. Barre, musique originale d'Agnès Liebert et Philip Sills), documentaire vidéo de 25 mn sur les pêcheurs du lagon de l'île Rodrigues.

CHAUDENSON R., CARAYOL M., BARAT C., 1985, *Rodrigues, la Cendrillon des Mascareignes*, publié avec le concours financier de l'UA 04 1041 du CNRS et de l'ILA (Université de La Réunion), édité par l'Institut de linguistique et d'anthropologie de La Réunion, 120 p., 24 photos couleur, 20 photos en noir et blanc, 2 cartes, 1 dessin ; compte-rendu dans *Mondes et cultures* (Paris, Académie des sciences d'Outre-mer), n° 4184.

CHAUDENSON R., CARAYOL M., BARAT C., 1992, *Atlas linguistique et ethnographique de Rodrigues* (présentation générale de l'île et du créole rodriguais ; la vie rurale la mer et la pêche), Paris, ACCT.

NOTES

1. Henri Duquesne, baron d'Aubonne et marquis Duquesne, est un officier de marine français né en 1642 et mort en 1722 à Genève. Il est issu d'une famille dieppoise protestante de marins ; son père, Abraham, était lieutenant général des armées navales. Il entre dans la marine royale en 1666 puis est nommé capitaine de vaisseau en 1675. Après la révocation de l'Édit de Nantes en 1665, il s'exile dans le Pays de Vaud, en Suisse, où il achète la baronnie et le château d'Aubonne qu'il transforme. De son exil, il projette de créer une colonie de réfugiés huguenots en s'emparant de l'île de Mascareigne, aujourd'hui nommée La Réunion. Pour ce faire, il contacte la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, appelée en ce temps Compagnie hollandaise des Indes orientales. Or, une petite communauté de Français s'était déjà établie sur l'île depuis 1663. Pour protéger ses intérêts, Louis XIV y envoie une flotte de sept vaisseaux de guerre. En 1689, Duquesne doit renoncer à débarquer à Bourbon, mais envoie cependant une frégate de reconnaissance, l'*Hirondelle*, vers l'île. Face à l'hostilité des habitants, celle-ci est reroutée vers Maurice, alors en possession des Hollandais. De fait, il renonce à la création d'une république sur cette île. François Leguat est l'un des exilés ayant embarqué sur ce navire. Finalement, c'est vers Rodrigues que les réfugiés se dirigeront. Ils fonderont la première des colonies sur cette île alors déserte.

2. La Compagnie néerlandaise des Indes orientales ou Compagnie hollandaise des Indes orientales (connue en néerlandais sous le nom de *Vereenigde Oost-Indische Compagnie* ou VOC, littéralement « Compagnie unie des Indes Orientales ») est une compagnie de commerce créée par les Provinces-unies en 1602. Association privilégiée, pour arracher au Portugal le monopole des mers des Indes, elle connut une grande prospérité au XVIIe siècle en trafiquant le riz de Java et de Célèbes, les muscades de Banda, la cannelle et le poivre de Ceylan. Son gouverneur général résidait à Batavia. La guerre hollando-anglaise (1780-1784) ruina la Compagnie, qui disparut en 1799.

3. <http://www.lexpress.mu/news/231-interview-lilian-berthelot-rodrigues-peut-acceder-a-l-independance-si-.html>

4. www.lemauricien.com/article/rodrigues-les-10-ans-lautonomie-celebrees-avec-faste

RÉSUMÉS

Rodrigues, la « Mascareigne sans sucre », la discrète « Cendrillon des Mascareignes », découverte par les Portugais, peuplée par des Créoles, longtemps administrée par l'Isle de France, devenue République de Maurice, est aujourd'hui autonome.

Rodrigues, "Mascareigne without sugar", the discreet "Cinderella of the Mascarene Islands", discovered by the Portuguese, populated by Creoles, for a long time administred by Isle of France, now Republic of Mauritius, is today autonomous.

INDEX

Mots-clés : créole, colonisation, autonomie

Index géographique : Maurice (île), Rodrigues (île)

Keywords : Colonization, Creole Language, Rodrigues Island, Autonomy

AUTEUR

CHRISTIAN BARAT

Professeur émérite d'anthropologie, Université de La Réunion